AIN – LOIRE – RHÔNE
la cgt
ÉDUC' ACTION
Académie de Lyon

Liaisons

Bulletin bimestriel des syndicats CGT Educ'action de l'Académie de Lyon

ISSN-1167-5764
MAI 2021
N° 168
PRIX : 0,5 €

SE FORMER, S'INFORMER, AGIR !

À VOS AGENDAS !

(inscription—précisions : lyon@cgteduc.fr)

ATSS / ITRF jeudi 16 décembre 14h-17h à Lyon rencontre - groupe de travail académique autour des problématiques et conditions de travail de nos professions, ouverte aux syndiqué·es CGT uniquement, nous contacter pour convocation / autorisation d'absence

NON-TITULAIRES ENSEIGNANT·ES /CPE /PSY-EN jeudi 20 janvier 9h-17h à Lyon formation droits, statuts, conditions de travail—ouverte sans condition de syndicalisation, autorisation d'absence à demander un mois à l'avance

AED jeudi 27 janvier 9h-17h à Lyon formation droits, statuts, problématiques spécifiques et conditions de travail—ouverte sans condition de syndicalisation à tout personnel de l'académie, autorisation d'absence à demander un mois à l'avance

JOURNEE D'ETUDES INCLUSION SCOLAIRE vendredi 11 février 9h-17h ouverte sans condition de syndicalisation, autorisation d'absence pour formation à demander un mois à l'avance

ATSS / ITRF jeudi 3 mars 9h-17h formation droits, carrière, risques socio-organisationnels ouverte sans condition de syndicalisation, autorisation d'absence à demander un mois à l'avance

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES lundi 7 mars à Lyon et **jeudi 19 + vendredi 20 mai à Bourg en Bresse formation identifier / prévenir / combattre** sans condition de syndicalisation, autorisation d'absence un mois à l'avance

MUTATIONS INTRA ENSEIGNANT·E 2D DEGRÉ CPE mercredi 23 mars à Lyon ou en visio formation règles du mouvement, barème, situation individuelles, ouverte sans condition, autorisation d'absence à demander un mois à l'avance

Chaque salarié·e a droit à 12 jours de formation syndicale, modèle demande d'autorisation d'absence sur notre site

SOMMAIRE

p.1 Edito inclusion scolaire, agenda

p.2 Inclusion : pourquoi une journée d'étude

p.3 1er degré : attention temps partiels rognés

p.4 Sécurité dans les collèges et lycée ?

Encart pour affichage sur panneau syndical : calendrier formations syndicales 2021-2022

INCLUSION SCOLAIRE
à nous de revendiquer !

A grands coups de communications médiatiques fracassantes en faveur des élèves en situation de handicap, le gouvernement nous vend une politique d'école inclusive qui fait faire bien des économies à l'Etat.

Considérer qu'un·e élève qui a besoin d'aide humaine ne nécessite un accompagnement par AESH que quelques heures par semaine, par des accompagnant·es interchangeables et que l'on ne prendra pas la peine de former, le tout sous couvert d'aider à l'autonomie, est un exemple parmi d'autres de cette politique d'économie budgétaire méprisante des élèves, des familles et des personnels, que l'on déguise sous une bien-pensance hypocrite.

Permettre l'accueil de chaque enfant en école, collège ou lycée de secteur plutôt qu'en structure spécialisée externe est une évolution nécessaire dont se félicite et que promeut notre syndicat, toujours en recherche du respect des droits de chacun·e, de la lutte contre les discriminations et de la défense des minorités.

Mais faire croire qu'un accompagnement par AESH et un dispositif ULIS pourvoiront pleinement et adéquatement aux besoins d'élèves précédemment

(suite page 2)

accueillis en centres spécialisés, propulsé·es au sein d'organisations scolaires, de cursus et de programmes non respectueux de leur rythme et de leurs possibilités, dans des établissements et des classes surchargés, dans un système qui organise au fil des réformes successives le tri social et les inégalités entre établissements et l'indigence des moyens médico-sociaux, de vie scolaire et d'orientation, voilà une imposture montée de toutes pièces, doublée d'un scandaleux tour de passe-passe idéologique et financier que nous devons dénoncer et combattre.

Sur le terrain, nous constatons de belles réussites, grâce à la volonté des élèves et à la formidable énergie créative et l'engagement de nombre de professionnels au risque de s'écrouler d'épuisement, comme en témoignent de très nombreux collègues AESH, enseignant·es spécialisé·es, coordonnateurs ou coordonnatrices UPE2A, et bien sûr enseignant·es de classes dites « ordinaires », personnels de vie scolaire, infirmier·es et psychologues EN souvent très investi·es auprès des élèves à besoins spécifiques.

Mais nous constatons également de très grandes souffrances, des élèves comme des personnels : enseignant·es dont les injonctions de prise en compte des besoins particuliers sur le mode du « Y'a qu'à adapter » se heurtent à l'incompréhension de ce qui peut être proposé dans le cadre d'un programme donné, de classes à la gestion disciplinaire très difficiles, de difficultés attentionnelles, comportementales, cognitives ou linguistiques exacerbées et mises à mal par le principe de cours collectifs en groupes-classes ;

C'EST TOUS ENSEMBLE QU'IL FAUT LUTTER

En désossant les structures spécialisées (instituts médico-éducatifs et médico-professionnels, centres d'éducation motrice, instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques) sans réinjecter aucun de leurs moyens et de leurs compétences pluridisciplinaires dans l'Éducation nationale (éducateurs/trices spécialisé·es, professionnels médico-sociaux, rééducateurs et rééducatrices paramédicaux), le gouvernement fait mine de contenter la demande légitime d'une scolarisation en établissement de secteur, tout en réalisant de spectaculaires économies budgétaires.

souffrance également des AESH dont l'expertise professionnelle est déniée, dont le métier se vide de sens au profit d'une gestion déshumanisée et comptable, dont le refus ministériel de reconnaître la nécessité de création d'un vrai statut organise une maltraitance institutionnelle inouïe.

Notre système éducatif possède un triste historique de déni des besoins et de la diversité des publics accueillis, qui a trop souvent causé souffrance, échec et dégradation de l'estime de soi, à l'opposé insoutenable de toutes les valeurs que nous défendons et que nous portons pour le service public d'Éducation.

L'accompagnement des élèves à besoins particuliers vers l'émancipation et la réussite est un défi prioritaire de nos professions, que ces besoins résultent de difficultés sociales, linguistiques, de santé ou de handicap.

Ne laissons pas l'administration imposer un modèle d'inclusion hypocrite et au rabais.

Venez échanger, débattre, vous informer, écouter les témoignages de professionnels d'horizons variés sur les questions de handicap et de besoins particuliers, et travailler avec nous aux revendications à porter pour faire exister une école de la réussite de tous et toutes dans le respect des besoins de chacun·e

Vendredi 11 février — 9h-17h—Bourse du Travail de Lyon

autorisation d'absence à demander un mois à l'avance cf modèle sur notre site—inscription lyon@cgteduc.fr

PROFESSEUR-ES DES ECOLES

Temps partiel dans le Rhône, de nouvelles restrictions

Le directeur académique du Rhône a annoncé aux organisations syndicales les modifications qu'il compte faire à la circulaire sur les temps partiels dans le 1er degré, se justifiant par une volonté de récupérer des postes et d'atténuer ainsi la tension du département.

Il a ajouté que le 69 était un département « avec un taux trop élevé de collègues à temps partiel ». **La CGT Educ'action n'a pas hésité à lui rappeler que la solution souhaitée par tous et toutes étaient bien sûr d'ouvrir des places aux concours, plutôt que de rogner sur les droits et sur la satisfaction des souhaits des col-**

Plusieurs éléments changeront dans le Rhône dès l'an prochain :

Plus aucun 80% accordé pour les TP sur autorisation, arguant de la complexité d'organiser les compléments de service.

—> La CGT lui a répondu que la création de postes de gestionnaires administratifs serait plus que bienvenue.

—> Le DASEN se prive également, et le reconnaît, de 5% de temps de travail (puisqu'il n'accordera rien au-dessus de 75 %) !

Les organisations syndicales n'ont pas manqué de faire remarquer également qu'il sera bien plus compliqué désormais de trouver des compléments de service pour les collègues en temps partiel de droit, si les 1000 enseignant·es du Rhône en TP sur autorisation n'ont plus accès à la quotité 80% !

Disparition des demandes de temps partiel pour convenance personnelle, qui représentaient 5% des demandes.

Passage de 16 à 6 ans pour la limite d'âge des enfants concernés par la demande de TP pour élever un enfant. Le DASEN a précisé que si c'était évidemment difficile lorsque l'enfant était en maternelle, ça l'était moins par la suite. Les collègues apprécieront !

Ajout des raisons sociales dans la demande de TP pour raisons de santé. Il précise que ces raisons engloberont également toutes les demandes qui concernaient auparavant celles pour élever un enfant (de + de 6 ans) et affirme qu'il « étudiera toute demande avec attention ».

« Simplification » de la procédure de demande de TP : celle-ci se fera désormais **directement sur la plateforme Colibris,** plus de formulaire papier et des réponses plus rapides selon lui.

—> Remplacer les collègues gestionnaires par des logiciels… pour mieux gérer ?

Plutôt que d'ouvrir des postes au concours et de valoriser le métier pour le rendre plus attractif, l'administration choisit de restreindre nos droits et d'en faire une variable d'ajustement face à la pénurie de moyens humains. Lorsque nous avons demandé au DASEN 69 de nous dire combien de postes seraient « récupérés » avec ces mesures, aucun chiffre précis : « ce sont des hypothèses ». Sur le dos des collègues, comme bien trop souvent.

LYCÉES DE L'ACADEMIE DE LYON : LA RÉGION ET LE RECTORAT EN PLEINE DÉRIVE SÉCURITAIRE

La Région a annoncé début novembre la création d'une brigade régionale de sécurité (BRS) pour renforcer la sécurité dans et à proximité des lycées, mission qui sera déléguée à des entreprises

Non content d'avoir bunkarisé nos établissements avec des portiques de sécurité, le président de région souhaite maintenant créer une milice pour faire régner l'ordre autour des établissements !

Équipés et en tenues spécifiques, ces anciens militaires ou gendarmes auront, selon le vice-président de la région délégué à la sécurité Renaud Pfeffer, « *surtout un gabarit* » et ne seront « *pas là pour faire de l'animation* ». **10 million d'Euros seraient affectés pour financer le dispositif.**

Signalons au passage que les brigades régionales de sécurité mises en place par Valérie Pecresse en Île de France n'ont pas de « fondement légal » pour la chambre régionale des comptes, qui rappelle que « cette mission est confiée aux services de l'Etat » via les équipes mobiles de sécurité.

Le rectorat de l'Académie de Lyon semble être sur la même longueur d'onde sécuritaire puisqu'en juin dernier elle s'était brutalement séparée de 8 des 12 agent.es contractuel.les de l'Équipe Mobile Académique de Soutien, pourtant salué·es par les chef·fes d'établissements pour leurs compétences de médiation, de dialogue et de prévention des violences.

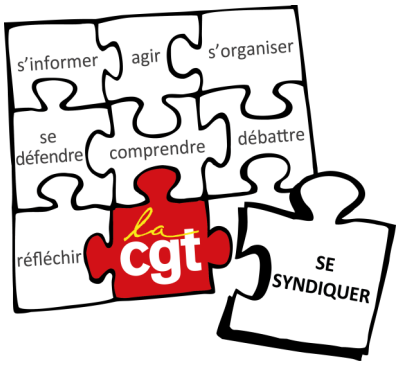

Motif ? *«Donner une autre orientation à l'équipe, en recrutant des profils type anciens policiers, gendarmes, ou réservistes de l'armée»* pour « *disposer d'une équipe expérimentée en matière de sécurité et de sûreté »,* selon le rectorat.

Pour rappel, l'EMAS intervient au sein des établissements scolaires de l'académie sur demande des chef·fe d'établissement, où elle assure avant tout des missions de prévention et de médiation des risques et conflits, dans des conditions souvent difficiles.

Nous assistons à un virage sécuritaire de toutes parts pour faire face aux difficultés de climat scolaire.

La CGT Éduc'action de l'académie de Lyon considère que cette approche répressive est totalement inapproprié dans un cadre éducatif, les expériences passées similaires ayant d'ailleurs suscité postures défensives, provocations et montées de l'agressivité de la part des élèves, comme en témoignent les agents et agent·es de l'EMAS en poste depuis de nombreuses années.

La CGT Éduc'action a d'autres ambitions et défend un renforcement des équipes en matière de pédagogie, de médiation et de prévention.

Des moyens financiers et humains doivent être débloqués pour augmenter les effectifs de vie scolaire, mettre en place des formations, renforcer les équipes de prévention et donner un vrai statut à ces collègues.

La CGT Educ'action défend tous les personnels de l'Education nationale.

REJOIGNEZ-NOUS, SYNDIQUEZ-VOUS !

CGT Educ'action Académie de Lyon
http:// educationcgtlyon.ouvaton.org

(Adhésion mensuelle AESH / AED : 4 à 5 euros, selon quotité de travail)

Imprimé par nos soins :
CGT Educ'action académie de Lyon
Bourse du travail, place Guichard
69422 Lyon Cedex 03
Directeur de publication :
Samuel Delor
Commission paritaire :
092 4S07000

AIN : 06 27 44 04 01 LOIRE : 06 88 55 70 91 RHÔNE : 04 78 62 63 60